



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

### M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

#### **Avis public d'entrée en vigueur du règlement #5-2024**

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 10<sup>ième</sup> jour de septembre 2024, le conseil de la municipalité de Saint- Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #5-2024.

#### ***Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 11<sup>ième</sup> jour de septembre 2024.

Sylvie Burelle  
Directrice générale et greffière-trésorière